

DES EXEMPTIONS DE TAXE

Il nous paraît d'autant plus opportun de revenir sur l'exemption de taxes dont jouissent les communautés religieuses qui se livrent au commerce, que cette question devient tous les jours plus actuelle.

C'est le moment de montrer, par certains détails et par certains chiffres, combien est préjudiciable la concurrence que ces communautés font à nos commerçants, car nous savons que le conseil de ville doit s'occuper de cette question; un des échevins actuels en ayant fait un article de son programme.

Lorsqu'en effet, M. Lamarche brigua l'échevinat, il adressa à ses électeurs un programme très complet et très élaboré, dans lequel nous trouvons le paragraphe suivant :

“ Il y a aujourd'hui des propriétés privées au montant de 19 millions qui ne paient pas de taxes du tout. Je suis d'opinion que toute maison qui retire un revenu du produit manufacturé, et qui fait la concurrence aux autres branches du commerce, ne doit pas être exemptée de taxes, excepté que ce soit des institutions purement religieuses ou de charité, tel que les églises, couvents, etc.”

En l'échevin sur ce programme, M. Lamarche n'aurait pu, sans manquer à ses engagements, laisser dormir cette importante question. Aussi s'est-il sérieusement occupé d'y donner une solution, et, croyant arriver plus vite à un bon résultat, en a-t-il saisi le comité des finances.

Les membres de ce comité, d'accord en cela avec tous les commerçants de la cité, reconnaîtront que l'état actuel, si préjudiciable aux intérêts de nos commerçants, ne peut durer plus longtemps. Presque tous lancés dans les affaires commerciales, les échevins du comité des finances déplorent et souffrent vivement, — ainsi que leur digne président, M. Damien Rolland, qui en a ressenti et signalé depuis longtemps les tristes effets, — de la concurrence tous les jours croissante faite aux industriels de notre ville par les communautés religieuses commerçantes.

Avec l'échevin Lamarche, ils doivent donc admettre que “ toute maison qui retire un revenu du produit manufacturé, et qui fait la concurrence aux autres branches du commerce, ne doit pas être exemptée de taxes.” Ils vont, sans aucun doute, alors, s'empressez de porter remède à ce grave abus. Et ils doivent être d'autant plus disposés à agir ainsi que, tout en sauvegardant leur intérêt personnel, ils prennent en main la défense de tous les commerçants et surtout des ouvriers.

Surtout des ouvriers, comprenons le bien, car cette concurrence, qui fait perdre plus ou moins d'argent aux commerçants, a pour les travailleurs des conséquences beaucoup plus graves. C'est pour eux le chômage d'abord, la gêne, la misère, et souvent l'émigration au-delà des lignes.

Par suite du travail fait dans les communautés religieuses, l'ouvrage diminue progressivement dans les ateliers privés, ce qui occasionne le renvoi d'un grand nombre d'ouvriers. De plus, les travaux exécutés par des apprentis ou des ouvriers sans expérience sont de qualité inférieure, et alors l'ouvrier habile, ne trouvant plus en ville le salaire proportionné à ses capacités, lutte quelque temps, se décourage, et finalement quitte la ville, si ce n'est le pays.

Voyons maintenant ce qui se passe dans certaines des

communautés commerçantes. Prenons d'abord la Réforme et le nouvel orphelinat St. François-Xavier. Toutes deux sont exemptes de taxes.

Si le premier de ces établissements était taxé pour ses immeubles, il paierait à la ville une somme annuelle de \$2,625; de plus, s'il supportait, comme tous les commerçants, les taxes d'affaires et d'eau, ses taxes annuelles s'accroîtraient d'au moins \$500.

L'orphelinat St. François-Xavier, lui, devrait payer pour ses immeubles la somme de \$600; si on ajoute les taxes d'affaires et d'eau on dépasse \$800 de taxes dont cet établissement est exempté.

A la Réforme on se livre à presque toutes les industries; menuiserie, sellerie, cordonnerie, ferblanterie, imprimerie, etc., etc., et on en tire des bénéfices considérables, car on est dans une position bien plus avantageuse que celle des industriels de la ville.

Il y a d'abord l'exemption de taxes que nous portons à \$3,000 au moins, et de plus l'excessif bon marché de la main d'œuvre. Pour tel ouvrage, en effet, porte, châssis, escaliers, etc., pour lequel un menuisier, établi en ville, doit payer à ses ouvriers \$1 ou \$1.50 par jour, la Réforme fait exécuter ce même ouvrage à des ouvriers ou apprentis qui reçoivent comme salaire *par jour 15 centins*. Dans ses ateliers vous voyez trois ou quatre ouvriers payés \$10 par semaine, chargés de diriger le travail, qui est fait par de nombreux apprentis à 15c. par jour.

Par suite de l'exemption des taxes, et de ce bon marché si excessif de la main d'œuvre, la Réforme peut faire de la menuiserie en grande quantité à plus de *soixante et quinze pour cent* meilleur marché que n'importe quel menuisier tenant boutique dans Montréal. Quel est le menuisier qui pourra longtemps soutenir la concurrence que lui fait la Réforme? Ne voit-on pas qu'il sera fatalement obligé de diminuer ses travaux, de renvoyer par conséquent des ouvriers tous les jours plus nombreux? Et ceux-ci, en général les plus habiles, ceux dont le salaire est le plus élevé, se verront bientôt obligés d'abandonner notre ville.

Déjà, dit-on, vers le mois de mai, près de 200 menuisiers de Montréal vont partir pour les États-Unis, car, par suite des travaux de menuiserie faits par la Réforme, l'orphelinat St. François-Xavier, les Sourds-et-Muets, etc., ils ne peuvent plus avoir de travail, à moins d'accepter des prix qui ne sauraient les faire vivre.

Ce que nous venons de dire pour la menuiserie nous pourrions le dire pour les autres industries. Il est évident que les communautés religieuses, se livrant au commerce, produisent à des prix si bas qu'il est impossible de lutter contre elles.

Un exemple entre mille.

Il y a quelques jours un colporteur rendu près d'un chantier offrait en vente aux ouvriers une chaudière à diner en ferblanc. Le marché fut bientôt conclu, car le colporteur demandait seulement 25c. pour cette chaudière, tandis que dans les magasins pareil objet se vend toujours 40 cents environ.

La chaudière avait été acquise dans les ateliers de ferblanterie de la Réforme. Évidemment le colporteur